
1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Knockdown® Émulseur de classe « A »
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	
Utilisations identifiées	Mousse extinctrice
Restrictions d'utilisation	Consulter les codes applicables en matière de protection contre les incendies
Identification de la société	National Foam 350 East Union St West Chester, PA 19382 +1 610-363-1400
Numéro de téléphone pour les clients	Infotrac au +1 800 535-5053
Numéro de téléphone en cas d'urgence	27 juillet 2018
Date d'émission	8 décembre 2016
Remplace la date du	

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des risques

Irritation et lésions oculaires – Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger



Mot-indicateur : Danger

Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence**Prévention**

Porter des lunettes de protection et un masque pour le visage.

Intervention

En cas de contact avec les yeux : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Stockage

Aucun

Élimination

Aucun

Autres dangers

Aucun d'identifié.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Limites spécifiques de concentration

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	10 à 20 %
Toxicité cutanée aiguë	20 à 30 %
Toxicité aiguë par inhalation	35 à 45 %
Toxicité aquatique aiguë	25 à 35 %

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration
Décylsulfate de sodium	142-87-0	10 à 20 %*
Laureth sulfate de sodium	68585-34-2	7 à 13 %*
Éther monométhylique de dipropylèneglycol	34590-94-8	1 à 5 %*
Méthanol	67-56-1	0,05 – < 0,12 %

*Concentration exacte omise car considérée comme un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires**Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin s'ils continuent à être rouges et douloureux.

Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucun connu

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Empêcher que de grandes quantités du produit pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans les récipients d'origine entre 20 °F et 120 °F (-7 °C et 49 °C). La zone de stockage devrait se trouver dans un endroit : - frais - sec - bien ventilé - couvert - à l'abri de la lumière directe du soleil

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol

ACGIH : VLE 100 ppm, 8 h; STEL de 15 min 150 ppm; Désignation de peau : l'échantillonnage de l'air seul est insuffisant pour quantifier avec précision l'exposition. Des mesures visant à prévenir une absorption cutanée importante peuvent s'avérer nécessaires.

PEL Z-1 de l'OSHA : 100 ppm (600 mg/m³) La limite s'applique à la peau.

Décylsulfate de sodium

Aucun établi

Laureth sulfate de sodium

Aucun établi

Méthanol

ACGIH : TWA de 8 h 200 ppm; STEL de 15 min 250 ppm.

OSHA : TWA de 8 h 200 ppm (260 mg/m³).

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il existe un risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, d'aérosols ou si le produit est appliqué sur des surfaces chaudes. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Protection de la peau

Gants

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps

Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence**État physique**Liquide**Couleur**Vert pâle

Odeur	Douce, agréable
Seuil olfactif	Non disponible
pH	9,0
Gravité spécifique	1,05
Intervalles/point d'ébullition (°C/F)	Non disponible
Point de fusion (°C/F)	Non disponible
Point d'éclair (°C/F)	> 200 °F
Tension de vapeur	Non disponible
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble
Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable
COV (%)	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosibilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosibilité	Non applicable
Inflammabilité (solides et gaz)	Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Le contact avec des matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles

Matières réactives dans l'eau - métaux en fusion - matériel électronique

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone - mercaptans alkylés - sulfures - oxydes de soufre - oxydes de sodium

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Émulseur A Knockdown®

DL50 orale (rat) > 5 000 mg/kg

DL50 cutanée (lapin) > 2 000 mg/kg

Produit de lutte contre les feux mixtes Knockdown® A

DL50 orale (rat) > 5 000 mg/kg

DL50 cutanée (lapin) > 2 000 mg/kg

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Aucune étude pertinente identifiée.

Irritation et lésions oculaires graves

Knockdown® A

Irritation oculaire primaire (lapin, yeux non lavés) : Catégorie de toxicité I de l'EPA - Corrosif

Irritation oculaire primaire (lapin, yeux lavés) : Catégorie de toxicité III de l'EPA - Modérément irritant

Produit de lutte contre les feux mixtes Knockdown® A

Irritation oculaire primaire (lapin, yeux non lavés) : Catégorie de toxicité IV de l'EPA - Très peu irritant

Irritation oculaire primaire (lapin, yeux lavés) : Catégorie de toxicité IV de l'EPA - Pratiquement non irritant

Irritation et corrosion de la peau

Émulseur A Knockdown®

Irritation cutanée primaire (lapin) : Catégorie de toxicité IV de l'EPA – Légèrement irritant

Produit de lutte contre les feux mixtes Knockdown®

Irritation cutanée primaire (lapin) : Catégorie de toxicité IV de l'EPA – Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune étude pertinente identifiée.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune étude pertinente identifiée.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité pour la reproduction

Méthanol : Certains effets tératogènes et fœtotoxiques ont été observés dans le cadre d'études sur les animaux, mais ils sont peu concluants.

Risque d'aspiration

Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Émulseur A Knockdown® : CL50 truite arc-en-ciel 28 mg/l 96 h

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/Dégradabilité

Émulseur A Knockdown®

DBO₅ : 389 000 mg/kg

DCO : 782 000 mg/kg

Knockdown® A - Solution à 0,5 %

DBO₅ : 2 140 mg/kg

DCO : 3 900 mg/kg

Knockdown® A - Solution à 1 %

DBO₅ : 4 220 mg/kg

DCO : 7 960 mg/kg

Ce produit répond aux critères de biodégradation facile de l'EPA lorsqu'il est testé conformément à la directive OPPTS 835-3110, Section 0, Biodégradabilité facile (biodégradation supérieure à 60 % en 28 jours)

Potentiel de bioaccumulation

Aucune étude pertinente identifiée.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente identifiée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Mousse/Solution moussante

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

REMARQUE : Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations sur l'expédition

Description de l'expédition	Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70
Code de la National Motor Freight Traffic Association	69160 Sub 0

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

Inventaire LIS du Canada

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

Classification SARA Title III Sect. 311/312

Lésions oculaires graves

Classification SARA Title III Sect. 313

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques mentionnés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimum.

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA

Santé selon le code NFPA - 2
Inflammabilité selon le code NFPA - 0
Réactivité selon le code NFPA - 0
Risques spécifiques selon le code NFPA - Aucun

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
DBO₅ : Demande biochimique en oxygène (5 jours)
N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service
DCO : Demande chimique en oxygène
CE50 : Concentration effective à 50 %
CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer
CL50 : Concentration létale à 50 %
DL50 : Dose létale à 50 %
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)
STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)
STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)
VLE : Valeur limite d'exposition
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 27 juillet 2018

Remplace : 8 décembre 2016

Changements apportés : Changements apportés aux rubriques 3, 8, 11 et 15.

Références et sources des informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

Préparée par : EnviroNet LLC.

Knockdown® A est une marque déposée d'Angus International.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.